

Responsable Paie



PL-30 10 Jours (70 Heures)

Description

L'accélération des réformes dans le domaine social et leur complexité ainsi que la mise en place de la DSN comme étape finale du processus de paie mettent en lumière la nécessité absolue d'avoir d'excellents professionnels au poste de Responsable Paie. Que le traitement de la paie soit effectué à l'intérieur de l'entreprise ou que celui-ci soit partiellement externalisé le Responsable Paie doit avoir : une parfaite connaissance des mécanismes de paie de son entreprise, une culture juridique suffisamment solide pour être capable de décrypter les nouvelles mesures et de les appliquer dans l'entreprise, un œil critique par rapport aux risques et aux enjeux, des méthodes et des outils garantissant la fiabilité de la paie. Ce cycle de formation complet au métier de Responsable Paie est un vrai plus pour gagner en efficacité et en crédibilité.

À qui s'adresse cette formation ?

Pour qui

Gestionnaire et responsable paie ayant une expérience en paie. Prestataire externe aux entreprises (cabinets d'expertise comptable, éditeurs de logiciels...).

Prérequis

Aucune

Les objectifs de la formation

- Acquérir une culture juridique solide pour décrypter les textes
- Maîtriser tous les mécanismes de la paie : 1/10° CP ; Garantie du net
- Régularisation annuelle des cotisations
- Allègements de cotisation
- Réintégration sociale et fiscale
- Adopter des méthodes et des outils garantissant la fiabilité de la paie
- Manager efficacement le service paie
- Adopter un rôle de conseil et une orientation client

Programme de la formation

Maîtriser les principaux éléments du brut et calculer les cotisations sociales (2 jours)

- Connaître les sources du droit nécessaires pour établir la paie : situer les textes légaux et conventionnels et leurs interactions ; savoir chercher l'information.
- Bien distinguer les indemnités soumises de celles non soumises à cotisations : avantages en nature et frais professionnels ; l'épargne salariale (Loi Pacte).
- Calculer les cotisations sociales et le prélèvement à la source les bases (Urssaf, CSG/CRDS, Forfait social, Pôle Emploi, Retraite complémentaire, Prévoyance...) ; les taux et les nouvelles règles de proratisation du plafond ; le prélèvement à la source : Assiette, taux, cas particulier.
- Identifier et prévenir les risques liés au temps de travail : la hiérarchie des normes en matière de temps de travail depuis la Loi Travail ; les heures supplémentaires, les heures complémentaires des temps partiels, les forfaits jours ; Le travail dissimulé.
- Mise en application pratique : Réalisation de nombreux bulletins de paie intégrant les principes abordés.

Gérer les absences et les contrats particuliers (2 jours)

- Distinguer les différentes absences payées ou non.
- Gérer les congés payés : acquisition, prise, indemnisation (Maintien ou 10ème).
- Indemniser la maladie, maternité, paternité, AT/MP : IJSS ; maintien du net ; temps partiel thérapeutique ; longue maladie ; IJ de prévoyance.
- Établir la paie d'un salarié en activité partielle (ex : chômage partiel) : Rémunérer les contrats particuliers : contrat d'apprentissage, de professionnalisation, stagiaires.
- Mise en situation Réalisation et contrôle de bulletins dont indemnisation des CP au 10ème, Garantie du net, Activité partielle...

Maîtriser le calcul des charges sociales (patronales et salariales) (2 jours)

- Pratiquer la régularisation progressive des bases de cotisations.
- Maîtriser les fonctionnements des allègements de cotisations patronales et leurs évolutions.
- Régulariser les majorations des cotisations d'allocations familiales et de maladie.
- Calculer les cotisations de retraite depuis la fusion ARRCO/AGIRC.
- Mesurer l'impact des réintégrations en cas de dépassement des limites d'exonération de cotisations retraite et prévoyance.
- Calculs de régularisation progressive de bases de cotisation, d'allègements, de réintégrations fiscales et sociales.
- Activité à distance Pour partager les pratiques entre formateur et participants pendant l'intersession : une classe virtuelle.

Sécuriser la paie des soldes de tout compte (2 jours)

- Calculer la dernière paie : calculer les indemnités spécifiques dues en cas de rupture ; appliquer la régularisation progressive des plafonds en cas de solde de tout compte ; vérifier les limites d'exonération fiscales et sociales des indemnités de rupture ; fournir les documents liés au départ et respecter les signalements d'évènements.
- Établir la paie d'un salarié partant en retraite : le conseiller dans les démarches à suivre ; lui expliquer les grands principes de calcul ; établir sa dernière paie.
- Garantir les paies de licenciements économiques : licenciement économique ; congé de reclassement...
- Calcul de dépassement des limites d'exonération d'indemnité de rupture et imputation sur le bulletin, simulations liées aux licenciements économiques...

Fiabiliser la paie, la DSN et faire face à un contrôle URSSAF (2 jours)

- L'évolution des déclarations et les enjeux de la DSN : identifier les déclarations sociales et leurs échéances ; distinguer DSN mensuelle /évènementielle ; se repérer dans l'évolution des déclarations incluses ou non dans la DSN.
- Optimiser les procédures de contrôle de la paie et maîtriser la gestion des écarts de paie : détecter tous les points de contrôle en tenant compte des contraintes DSN ; mettre en place des documents garantissant la fiabilité du processus : bible de paie, tableau de bord de cohérence des charges, procédures de contrôle...
- Améliorer la communication du service paie : identifier les rôles de chacun ; Quelles informations transmettre ?
- Comment les communiquer ?
- Faire face à un contrôle Urssaf : bien connaître la procédure ; synthétiser les points à risque pour l'entreprise.
- Mise en situation Contrôle de charges, réalisation d'outils de contrôle...
- Évaluation des acquis